

TRS2700 Stage d'initiation à l'action communautaire
Objectifs de stage¹

Le stage d'initiation à l'action communautaire doit permettre à l'étudiant.e de :

<ul style="list-style-type: none">➤ Se familiariser avec le fonctionnement d'un organisme communautaire (ou d'une association citoyenne) et avec le mode d'intervention de proximité et informel propre à ce milieu
<ul style="list-style-type: none">➤ Prendre part, conjointement avec d'autres étudiant.e.s, à l'organisation et à la réalisation d'activités réunissant un groupe d'individus afin de mener soit une intervention de groupe, c'est-à-dire une intervention visant le groupe lui-même, soit une action collective, c'est-à-dire une action qui aura la collectivité et ses conditions d'existence comme objet principal
<ul style="list-style-type: none">➤ Faire l'analyse d'un problème social, des possibilités d'intervention qui en découlent ainsi que d'un processus d'intervention (de groupe ou collective)
<ul style="list-style-type: none">➤ Tirer profit de l'immersion dans un milieu de pratique pour effectuer une synthèse des apprentissages (théorique et méthodologique) effectués à ce jour

À la fin du stage d'initiation à l'action communautaire, l'étudiant.e devrait pouvoir démontrer qu'il.elle a :

<ul style="list-style-type: none">➤ Expérimenté une ou des phases d'un processus d'intervention de groupe ou d'action collective en s'intégrant aux activités de l'organisme d'accueil
<ul style="list-style-type: none">➤ Appliqué les habiletés de base et attitudes favorisant le travail en équipe ou le partenariat avec des groupes de la communauté
<ul style="list-style-type: none">➤ Effectué un retour réflexif et théorique sur les apprentissages découlant de l'expérience

¹ Tiré du document *Guide pour la mise en œuvre du stage de deuxième année en milieu communautaire*, septembre 2017